

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-01

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 14 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR AES - Economie et gestion, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Raphaël GIRAUD
Claire BOURGOIN
Florence MACHTINGER
Amar NASRI
Nicolas RIEUCAU
Sophie AGULHON
Thibault DARCILLON
Stéphane GOUTTE
Véronique DE SAINT-GINIEZ

Sophie SAGLIO-ROSSINI
Bilel SANHAJI
Loïc CHARLES
Carole BRUNET
Naïma GRELLET
Agnès SALA
Enrique FERNANDEZ
DOMINGO
Laura FOURNIER

Cristina CLIMACO
Anne FILLAUDEAU
Sofia TCHOUIKINA
Abdenour BENANTAR
Mouhoub HANI
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL
Dominique GARABIOL

ARTICLE 2 –

M. Raphaël GIRAUD est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018 SCOLARITE -CP-02

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 6 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Arts, philosophie, esthétique, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Makis SOLOMOS
Jennifer VERRAES
Mathias LAVIN
Ozario IRRERA
Matthieu RENAULT
Cédric PLESSIET
Jean-François JEGO
Julie PERRIN
Christine ROQUET

Alvaro OVIEDO
Giordano FERRARI
Paul-Louis ROUBERT
Daphné LE SERGENT
Jérôme GLICENSTEIN
Gwenola WAGON
Raphaëlle DOYON
Nathalie COULETEL

ARTICLE 2 –

M. Makis SOLOMOS est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 9 novembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Culture et communication, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Alexandra SAEMMER
Aurélié AUBERT
Sébastien BROCA
Benoît LELONG
Sylvie BOSSER
Maxime CERVULLE
Pascal FROISSART
Cécile NOESSER
Didier ZARAYA**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-04

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **Licences** dispensées par l'UFR Droit, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 ;

Maxime TOURBE
Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Benjamin PITCHO

ARTICLE 2 –

M. Maxime TOURBE est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIERE**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.


Pour la présidente
en délégation
Cyril BISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christelle CHALAS
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET**

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick-ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-07

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. Jean-Louis ITEN est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Annick ALLAIGRE
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-08

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **DU Clinique juridique**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Benjamin PITCHO**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-09

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **DU Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Maxime TOURBE
Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Benjamin PITCHO**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **DESU Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christelle CHALAS
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-11

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 juillet 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKY
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS

ARTICLE 2 –

M. Antoine DA LAGE est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour le Territoires
et Environnements
C. GASPARI
Vice-Président
2017

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-12

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 juillet 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Sihem MESNAGER

ARTICLE 2 –

Mme **Isis TRUCK** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 juillet 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Civilisation, cultures et sociétés, parcours Méditerranée, Maghreb, Europe** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 ;

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
François CASTAING
Laure PITTI
Maria GOREA**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Etudes juives et hébraïques. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité- CP-21/02).

ARTICLE 4 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPART
Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Études, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 juillet 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Olivier ARCHAMBAULT
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Annick HOLLE
Johan MILIAN**

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBAULT** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Études, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 juillet 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Dominique ARCHAMBAULT
Vincent GODARD
Céline JOST
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Pascale POUSSET
Gérard UZAN**

ARTICLE 2 –

M. **Dominique ARCHAMBAULT** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-15

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Michel JUHAN
Jean LAINGUI

ARTICLE 2 –

M. **Michel JUHAN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-16

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Science de l'Éducation dispensée par l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Francis LESOURD
Mónica MACEDO
Martine MORISSE

ARTICLE 2 –

M. **Francis LESOURD** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-17

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Psychologie** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Caroline BEAUVAIS
Lionel DAGOT
Morgiane BRIDOU**

ARTICLE 2 –

Mme **Caroline BEAUVAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-18

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Informatique** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Rakia JAZIRI

ARTICLE 2 –

Mme **Rakia JAZIRI** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-19

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 14 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'Institut d'études européennes, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 ;

**Alain QUEMIN
Pascal BONIFACE
Gilles RAVEAUD
Alain SINOUE
Jean-Marc BENAMMAR
Pierre QUETTIER
Jérôme de LAVERGNOLLE**

ARTICLE 2 –

M. **Alain QUEMIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Arnick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE - CP-20

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 16 octobre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'Institut français de géopolitique, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Barbara LOYER
Frédéric DOUZET
Philippe SUBRA
Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 –

Mme **Barbara LOYER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut français de géopolitique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-21

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 16 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Langues et Cultures Etrangères est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Enrique FERNANDEZ DOMINGO est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-21/01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères du 16 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Lettres, parcours Littératures du Monde** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Enrique FERNANDEZ DOMINGO est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Littératures du Monde et l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Littérature générale comparée-littératures française et francophones. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-28).

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
CYRIL SPOPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-21/02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 16 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Civilisation, cultures et sociétés, parcours Etudes juives et hébraïques** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Etudes juives et hébraïques et l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-13).

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour
et l'
C.
V.
C.F.V.U.



Paris à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-21/03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 16 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Histoire, parcours Langues, espaces, cultures** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Enrique FERNANDEZ DOMINGO est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Langues, espaces, cultures et l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde de l'Antiquité à nos jours. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-29).

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPÉRT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-22

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 26 octobre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR **Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Gilles BERNARD
Philippe GUILLOT
Youssef TOUATI
Lynda SEDDIKI
Boubaker DAACHI
Anna PAPPA
Nicolas Herman HAKDAG

Imad SALEH
Samuel SZONIECKY
Ghislaine AZEMARD
Anna LEZON RIVIERE
Bernadette DUFRENE
Hakim HACHOUR
Tri-Duc TRAN

ARTICLE 2 –

M. Gilles BERNARD est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-23

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR de Psychologie du 15 septembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR de Psychologie est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Milena KOSTOVA
Caroline BEAUVAIS
Morgiane BRIDOU
Lionel DAGOT
Anne-Sophie DEBORDE
Catherine GRANSARD

Sabine GUERAUD
Marianne HABIB
Jean-louis TAVANI
Cathy TOUPIN
Claire VALLAT-AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX

ARTICLE 2 –

Mme Milena KOSTOVA est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 2 juin 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Sciences du langage**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Elena SOARE
Léa NASH
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO
Noam FAUST
Sandra BENAZZO
Claire VERDIER
Dominique LEVET**

ARTICLE 2 –

Mme **Elena SOARE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-25

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 2 octobre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Clotilde LEGUIL
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYINET

ARTICLE 2 –

Mme Sophie MARRET-MALEVAL est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-27

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Textes et Sociétés est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2017 :

Françoise DE BARROS
Joël CHANDELIER
Marie-Cécile BOUJU
Martin MÉGEVAND
Isabelle TOURNIER
Marie-Paule COUTO
Charles SOULIÉ
Bertrand GUILLARME
Clemens ZOBEL

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus,

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Lettres, parcours Littérature générale et comparée - littératures française et francophones** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Françoise DE BARROS
Joël CHANDELIER
Marie-Cécile BOUJU
Martin MÉGEVAND
Isabelle TOURNIER
Marie-Paule COUTO
Charles SOULIÉ
Bertrand GUILLARME
Clemens ZOBEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Littérature générale comparée-littératures française et francophones et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Littératures du Monde. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-21/1).

ARTICLE 4 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour le Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE -CP-29

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 30 novembre 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Histoire, parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde, de l'Antiquité à nos jours** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Françoise DE BARROS
Joël CHANDELIER
Marie-Cécile BOUJU
Martin MÉGEVAND
Isabelle TOURNIER
Marie-Paule COUTO
Charles SOULIÉ
Bertrand GUILLARME
Clemens ZOBEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde de l'Antiquité à nos jours et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Langues, espaces, cultures. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-21/3).

ARTICLE 4 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE